
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie

Conseil d'administration

Seizième session

Guangzhou (Chine), 2 et 3 décembre 2020

Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur les travaux de sa seizième session

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

1. Les décisions ci-après, adoptées par le Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, sont portées à l'attention de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) :

Décision 1

Le Conseil d'administration prend note, avec satisfaction, du rapport sur les activités du Centre au cours de la période allant de décembre 2019 à novembre 2020. Il est demandé au Centre de continuer à fournir, en fonction de la demande, un soutien au renforcement des capacités en matière d'innovations technologiques pour le développement durable, de systèmes d'innovation nationaux et de politique technologique (y compris s'agissant des droits de propriété intellectuelle et de l'accès au financement) ainsi qu'en matière d'identification, de transfert, d'adaptation et d'adoption des technologies, en mettant l'accent sur les technologies liées à la quatrième révolution industrielle, aux énergies renouvelables, à la santé, à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à l'agriculture et à l'eau.

Décision 2

Le Conseil, ayant constaté que les activités régionales du Centre sont déterminées par la demande et qu'elles sont particulièrement adaptées aux besoins de ses membres, prie le secrétariat, lorsqu'il organise des manifestations régionales de renforcement des capacités, d'inviter tous les membres du Conseil à y participer de manière autofinancée. Il recommande que ses membres obtiennent des fonds pour envoyer leurs représentant(e)s aux manifestations régionales du Centre et actualisent les listes de personnes référentes afin de faciliter les communications.

Décision 3

Le Conseil invite ses membres non contributeurs à envisager de verser des contributions financières volontaires au Centre.

Décision 4

Le Conseil invite ses membres à envisager de fournir des contributions volontaires au Centre au niveau recommandé dans le rapport établi par l'évaluateur externe indépendant en 2018. Il recommande que les pays les moins avancés versent des contributions volontaires de 7 000 dollars et les pays en développement de 30 000 dollars.

Décision 5

Le Conseil invite les membres et les membres associés à envisager le financement de nouveaux projets de coopération technique ou à fournir un soutien en nature au Centre pour accroître le niveau et la portée de ses activités de renforcement des capacités.

Décision 6

Le Conseil demande au Centre de travailler avec les membres et les membres associés pour mettre au point des projets de coopération technique qui les intéressent en vue de les soumettre aux donateurs internationaux.

Décision 7

Le Conseil invite les États membres à envisager de mettre leurs experts à la disposition du Centre dans le cadre de détachements à titre gracieux. Les experts acquerront ainsi une expérience professionnelle au Centre tout en palliant le manque de ressources humaines de ce dernier.

Décision 8

Le Conseil adopte le programme de travail du Centre pour 2021 tel qu'il est présenté à l'annexe III du présent document.

Décision 9

Le Conseil demande au Centre d'examiner de manière appropriée, dans le cadre de son mandat et compte tenu des ressources disponibles, les propositions présentées par les membres ainsi que par d'autres organisations au cours de la session.

Décision 10

Le Conseil prend note des principales conclusions de la Conférence internationale sur les technologies naissantes au service de la lutte contre la pandémie de COVID-19. Le Conseil demande au Centre de tenir compte des recommandations issues de la Conférence lors de la conception des activités futures et d'annexer au présent rapport le résumé de la Conférence établi par la présidence.

Décision 11

Le Conseil note qu'il est très utile d'organiser la Conférence internationale annuelle sur les technologies naissantes en même temps que la session du Conseil, car les recommandations issues de la Conférence peuvent ainsi être prises en compte lors de l'examen du programme de travail du Centre. Grâce à la Conférence, le Centre gagnera en visibilité. Le Conseil recommande au Centre de maintenir cette bonne pratique en faisant en sorte que la Conférence se tienne en même temps que les futures sessions du Conseil.

Décision 12

Le Conseil se félicite de l'offre faite par le Gouvernement indien d'accueillir sa dix-septième session en novembre ou décembre 2021, sous réserve de confirmation.

II. Compte rendu des travaux

A. Rapport sur les activités du Centre au cours de la période allant de décembre 2019 à novembre 2020

(Point 2 de l'ordre du jour)

2. Le Conseil était saisi du rapport sur les activités du Centre au cours de la période allant de décembre 2019 à novembre 2020.

3. Le Conseil se félicite du travail accompli par le Centre au cours de la période considérée, malgré les difficultés rencontrées et les restrictions importantes liées à la pandémie de COVID-19.

4. Plusieurs représentant(e)s saluent l'initiative du Centre d'organiser une conférence internationale et un atelier régional sur le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans la gestion de la pandémie de COVID-19.

B. Rapport sur la situation administrative et financière du Centre, y compris la mobilisation des ressources pour les projets ou activités à venir

(Point 3 de l'ordre du jour)

5. Le Conseil était saisi du document contenant le rapport sur la situation administrative et financière du Centre, y compris la mobilisation des ressources pour les projets ou activités à venir pour la période allant de janvier à octobre 2020.

6. Le Conseil prend note du rapport.

7. Le Conseil note avec satisfaction que le Gouvernement indien a augmenté ses contributions budgétaires annuelles qui s'élèvent désormais à 870 000 dollars, contre 400 000 dollars auparavant. Le Conseil exprime sa gratitude aux autres pays membres qui ont fourni des contributions volontaires annuelles au Centre afin qu'il puisse poursuivre ses activités utiles.

8. Le Conseil note que le Centre est en train de se conformer à la résolution 71/1 adoptée par la Commission à sa soixante et onzième session, en 2015, dans laquelle elle demandait que tous les instituts régionaux soient principalement financés par des ressources extrabudgétaires.

C. Projet de programme de travail pour 2021

(Point 4 de l'ordre du jour)

9. Le Conseil était saisi du projet de programme de travail du Centre pour 2021.

10. Les représentant(e)s des pays membres du Conseil et les observateur(trice)s font part de plusieurs propositions correspondant à leurs priorités dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation et proposent que le Centre examine ces propositions à la lumière de ses priorités, en fonction de la conformité desdites propositions avec son mandat et des ressources disponibles.

11. Le représentant du Bangladesh propose que le Centre entreprenne des activités liées à la mise en valeur des ressources humaines dans les domaines de la biotechnologie ainsi que de la science, de la technologie et de l'innovation. Le représentant demande également à bénéficier du soutien du Centre pour établir un centre de recherche régional pour la gestion des nouvelles maladies.

12. Le représentant de la Chine propose de coopérer aux fins de la mobilisation des ressources des organisations internationales pour mener des projets communs de coopération Sud-Sud, ainsi que pour assurer le soutien et la coordination du réseau régional Asie-Pacifique de savoirs en matière d'innovation pour les technologies de la quatrième révolution industrielle, le but étant de faciliter le partage des connaissances. Ce représentant invite également les participant(e)s à prendre part à des manifestations en Chine qui seront consacrées au transfert de technologie et à la mise en relation des intervenant(e)s concerné(e)s par ces questions.

13. Le représentant de l'Inde estime qu'il y a un décalage important entre le monde universitaire et les milieux de l'industrie et qu'il faudrait y remédier. Il propose donc que le Centre envisage d'organiser des manifestations de mise en réseau entre le monde universitaire et les milieux industriels, qui pourraient porter sur les principaux thèmes intéressant le Conseil indien de la recherche scientifique et industrielle, à savoir : les soins de santé ; l'agriculture, la nutrition et la biotechnologie ; l'écologie, l'environnement, les sciences de la terre et les sciences océaniques et l'eau ; l'énergie (conventionnelle et non conventionnelle) et les dispositifs énergétiques ; l'aérospatial, l'électronique, l'appareillage de mesure et les secteurs stratégiques ; l'infrastructure civile et le génie ; l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et les matériaux, et les produits chimiques (y compris les produits chimiques utilisés pour le traitement du cuir) et pétrochimiques.

14. Le représentant de l'Indonésie se félicite de la bonne coopération entre son pays et le Centre et propose d'organiser un atelier international en 2021 sur le thème de la propriété intellectuelle. Cet atelier pourrait porter principalement sur l'analyse du marché, ce qui permettrait de préparer la commercialisation de la propriété intellectuelle ainsi que son évaluation. Le représentant invite le Centre à mener un programme de formation sur les accords de licence de propriété intellectuelle et les techniques de négociation, comprenant des études de cas spécifiques sur des domaines tels que la biotechnologie et les soins de santé.

15. Le représentant de la République islamique d'Iran propose de collaborer avec le Centre pour la recherche technique et scientifique et l'élaboration de programmes régionaux, et est d'avis que le Centre devrait promouvoir et faciliter l'accès des pays de la région aux technologies de son pays. Son gouvernement est prêt à coopérer avec le Centre pour mettre en œuvre des programmes de formation technologique et professionnelle ainsi que des stages de formation technologiques et scientifiques s'adressant aux chercheurs et au personnel universitaire du pays. Le représentant demande au Centre d'envisager l'organisation d'ateliers d'experts et de stages de formation en République islamique d'Iran sur les thèmes suivants : le transfert de technologie ; les processus d'usinage de pointe ; les procédés modernes d'emballage alimentaire ; les plantes médicinales ; la production de biogaz ; la sûreté et l'évaluation des risques que les produits agricoles génétiquement modifiés font peser sur la santé humaine, et les questions énergétiques cruciales, tout particulièrement les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les rendements.

16. Le représentant de la Malaisie fait savoir que le Ministère de la science, de la technologie et de l'innovation a collaboré avec l'Académie des sciences de Malaisie pour développer la plateforme scientifique ouverte de Malaisie. Le représentant invite le Centre à collaborer à cette initiative et à contribuer à accélérer la mise au point de la plateforme.

17. Le représentant du Népal présente la nouvelle politique nationale en matière de science et de technologie, qui a été élaborée en 2019. Le représentant demande aux États membres de partager, par l'intermédiaire du Centre, leurs données d'expérience en ce qui concerne la mise en œuvre de leur politique en matière de science, de technologie et d'innovation.

18. Le représentant du Pakistan propose que le Centre apporte son soutien à deux projets, l'un sur le rôle des technologies de l'information et de la communication dans la gestion des ressources en eau et l'autre sur le renforcement des capacités nationales visant à réduire les effets des sécheresses et à améliorer la sécurité alimentaire.

19. Le représentant de la République de Corée propose que le Centre prenne des initiatives dans le domaine essentiel qu'est la numérisation, qui est d'autant plus crucial depuis la pandémie de COVID-19, et qu'il encourage la coopération régionale en matière de partage des connaissances en ce qui concerne les technologies émergentes et les technologies axées sur la gestion des phénomènes climatiques.

20. Le représentant de Sri Lanka déclare que le Centre pourrait se charger de projets de coopération technique et d'activités de renforcement des capacités dans les domaines suivants : réduction des pertes après récolte ; partage de connaissances et des expériences sur les nouvelles applications des énergies renouvelables, et fourniture de conseils d'experts pour le centre national de formation et de mise au point de prototypes normalisés, dont la mission est d'accompagner les industries dans la conception de produits et l'amélioration d'installations d'essai pour les innovations.

21. Le représentant de la Thaïlande propose que le Centre envisage des activités ou des programmes visant à renforcer la capacité et la compétitivité des États membres après la pandémie de COVID-19 dans plusieurs domaines, à savoir : équilibrer le développement économique, social et environnemental pour renforcer la résilience au changement dans la région ; donner la priorité aux activités de recherche et d'innovation dans les domaines de l'alimentation, des soins de santé, de l'énergie et de l'emploi ; se préparer aux futures perturbations en utilisant des technologies émergentes telles que la robotique et l'intelligence artificielle ; mettre en œuvre le modèle économique biocirculaire et vert pour le développement durable, et renforcer l'enseignement supérieur et la mise en valeur des ressources humaines.

22. Le représentant de l'Ouzbékistan propose que le Centre envisage des projets de coopération technique pour soutenir la reprise économique après la pandémie de COVID-19.

23. Le représentant du Bureau régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour la science en Asie et dans le Pacifique propose un projet commun axé sur les points suivants : création d'un catalogue dynamique de technologies ou d'innovations s'inspirant des procédés locaux et autochtones et fondées sur la connaissance dans l'optique de la réalisation des objectifs de développement durable ; facilitation de l'adoption de diverses technologies et innovations alternatives, appropriées et adaptées aux contextes locaux, et organisation d'événements promotionnels pour présenter et promouvoir le catalogue dynamique.

D. Principales conclusions de la Conférence internationale sur les technologies naissantes au service de la lutte contre la pandémie de COVID-19 (1^{er} décembre 2020)

(Point 5 de l'ordre du jour)

24. Dans son résumé, le Président a présenté les principales conclusions et recommandations qui sont ressorties des débats tenus lors de la Conférence internationale sur les technologies naissantes au service de la lutte contre la pandémie de COVID-19 (voir annexe II).

E. Dates et lieu de la dix-septième session du Conseil d'administration

(Point 6 de l'ordre du jour)

25. Le Conseil a examiné les dates et lieux possibles pour sa dix-septième session, prévue en 2021.

F. Questions diverses

(Point 7 de l'ordre du jour)

26. Le secrétariat a informé le Conseil que les programmes de travail du Centre faisaient l'objet d'une évaluation externe régulière réalisée par un évaluateur indépendant. L'évaluation la plus récente a eu lieu en 2018 et a porté sur trois principaux paramètres : l'efficacité, la durabilité et la pertinence. L'évaluateur externe a attribué au Centre une note très élevée en matière d'efficacité et de pertinence, mais une note très faible en matière de durabilité. La question de la faible viabilité financière a été résolue en 2020, le Gouvernement indien, pays hôte du Centre, s'étant engagé à accroître son soutien institutionnel au Centre.

G. Adoption du rapport du Conseil d'administration sur les travaux de sa seizième session

(Point 8 de l'ordre du jour)

27. Le Conseil a adopté le présent rapport le 3 décembre 2020.

III. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la session

28. Le Conseil d'administration a tenu sa treizième session à Guangzhou (Chine), les 2 et 3 décembre 2020. La Directrice du Centre et la Secrétaire générale adjointe de l'Organisation des Nations Unies et Secrétaire exécutive de la CESAP ont prononcé des discours d'ouverture. Le discours de bienvenue a été prononcé par M. Linhao Chen, Directeur général adjoint du Département de la coopération internationale du Ministère chinois de la science et de la technologie. M. Shekhar C. Mande, Secrétaire du Département de la recherche scientifique et industrielle et Directeur général du Conseil de la recherche scientifique et industrielle du Ministère indien de la science et de la technologie, a prononcé une allocution au nom du Conseil d'administration du Centre.

29. La Directrice du Centre a souhaité la bienvenue aux représentant(e)s à la seizième session du Conseil. Elle a déclaré que le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation n'avait jamais été aussi important qu'aujourd'hui. En réponse à la pandémie de COVID-19, le Centre a facilité le partage des meilleures pratiques et la coopération régionale en organisant des manifestations internationales avec les États membres. Même en période difficile, le Centre continuerait à jouer un rôle moteur pour aider les États membres à atteindre les objectifs de développement durable.

30. La Secrétaire exécutive de la CESAP a déclaré que la pandémie de COVID-19 avait nettement ralenti les progrès sur la voie du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les États membres avaient été en première ligne pour définir et mettre en œuvre des stratégies visant à gérer la pandémie de COVID-19 en constante évolution, ainsi que ses répercussions. Il était nécessaire de soutenir et d'orienter collectivement les programmes du Centre afin de faire progresser, d'intégrer et d'exploiter la science, la technologie et l'innovation pour lutter contre la pandémie et tendre vers le développement durable. Elle a proposé de prendre en considération plusieurs éléments stratégiques, à savoir : soutenir, accueillir et faire progresser la quatrième révolution industrielle ; tirer parti des capacités technologiques et du capital humain de la région ; assurer un développement inclusif, et intégrer diverses approches de développement.

31. Le Directeur général adjoint du Département de la coopération internationale du Ministère chinois de la science et de la technologie a déclaré que le Gouvernement chinois souhaitait, par l'intermédiaire du Centre, approfondir la coopération technologique avec les États membres. L'existence de plusieurs organismes travaillant dans les domaines du transfert de technologies et favorisant la coopération régionale en Chine constituait pour le pays une occasion de coopérer avec le Centre au profit de la région Asie-Pacifique.

32. Le Secrétaire du Département de la recherche scientifique et industrielle et Directeur général du Conseil de la recherche scientifique et industrielle du Ministère indien de la science et de la technologie, s'exprimant au nom du Conseil d'administration du Centre, a déclaré que les États membres avaient besoin de divers types de programmes de renforcement des capacités et que le Centre pouvait jouer un rôle clef à cet égard. Le Centre pourrait également faciliter la coopération régionale et le partage des connaissances. Les États membres ont été encouragés à étudier et à mettre au point des projets de coopération technique communs avec le Centre.

B. Participation

33. Les représentantes et représentants de tous les membres du Conseil d'administration ont participé à la session, à savoir : Bangladesh ; Chine ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Népal ; Ouzbékistan ; Pakistan ; République de Corée ; Sri Lanka et Thaïlande.

34. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés de la Commission ci-après y ont assisté en qualité d'observateurs : Malaisie et Philippines.

35. Un(e) représentant(e) du Bureau régional de l'UNESCO pour la science en Asie et dans le Pacifique y a assisté en tant qu'observateur.

C. Élection du Bureau

36. Le Conseil d'administration a élu le Bureau suivant :

Président :	M. Linhao Chen (Chine)
Vice-Président :	M. Jayasuriya Arachchige Ajith Dhammika Jayasuriya (Sri Lanka)

D. Ordre du jour

37. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la session :
 - a) Déclarations liminaires ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport sur les activités du Centre au cours de la période allant de décembre 2019 à novembre 2020.
3. Rapport sur la situation administrative et financière du Centre, y compris la mobilisation des ressources pour les projets ou activités à venir.
4. Projet de programme de travail pour 2021.
5. Principales conclusions de la Conférence internationale sur les technologies naissantes au service de la lutte contre la pandémie de COVID-19, tenue le 1^{er} décembre 2020.
6. Dates et lieu de la dix-septième session du Conseil d'administration.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Conseil d'administration sur les travaux de sa seizième session.

Annexe I

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
	Report on the activities of the Centre for the period December 2019 to November 2020 (en anglais seulement)	2
	Report on the administrative and financial status of the Centre, including resource mobilization for upcoming projects and/or activities (en anglais seulement)	3
	Proposed programme of work for 2021 (en anglais seulement)	4
ESCAP/APCTT/GC/2020/1	Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur les travaux de sa seizième session	
<i>Distribution limitée</i>		
ESCAP/APCTT/GC/2020/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
<i>Informations disponibles en ligne (en anglais seulement)</i>		
www.apctt.org	Information for participants	
www.apctt.org	Tentative programme	

Annexe II

Résumé de la présidence*

Principales conclusions et recommandations issues de la Conférence internationale sur les technologies naissantes au service de la lutte contre la pandémie de COVID-19 (1^{er} décembre 2020, Guangzhou, (Chine))

A. Recommandations d'ordre général

1. La Conférence internationale a réuni environ 120 représentant(e)s des États membres du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et d'autres États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), dont des fonctionnaires, des professionnels de la science, de la technologie et de l'innovation, des spécialistes internationaux et des représentant(e)s du secteur privé.

2. Les principaux thèmes de la Conférence étaient les suivants : stratégies et rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 ; application des technologies naissantes, telles que les technologies de la quatrième révolution industrielle, pour relever les défis posés par la pandémie de COVID-19 ; promotion de la coopération technologique pour atténuer les effets de la COVID-19, et organisation d'une table ronde sur l'utilisation des technologies émergentes pour contribuer à une reprise durable de l'économie et à construire une société résiliente.

3. Pour lutter efficacement contre la pandémie de COVID-19, progresser dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et atteindre les objectifs de développement durable qui y sont associés, les États membres doivent adopter des stratégies de développement globales, des politiques intégrées dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et des solutions numériques innovantes, fondées à la fois sur les technologies existantes et sur les nouvelles technologies.

4. Le rôle de la collaboration internationale, essentielle si l'on veut relever les défis posés par la pandémie de COVID-19 et reconstruire en mieux pour favoriser une reprise inclusive, a été souligné. Malgré un bond en avant dans l'utilisation innovante de la technologie pour lutter contre la COVID-19, on constate un manque criant de coordination entre les pays s'agissant du libre partage des connaissances et des enseignements tirés de l'expérience.

5. Il est ressorti de la Conférence que l'inclusion numérique est un ressort essentiel de la reprise économique et de l'inclusion sociétale, en particulier au regard de la situation actuelle liée à la pandémie de COVID-19. Sous l'effet d'une forte hausse de la demande, l'utilisation des réseaux et services numériques, tels que les services financiers en ligne, a considérablement augmenté en 2020 et il est essentiel de veiller à ce que, dans ce nouvel environnement, ils puissent être utilisés par tous sans exception. Il est indispensable de mettre au point rapidement des stratégies nationales en matière d'inclusion numérique pour répondre aux défis actuels posés par la COVID-19, ceci afin de mettre fin aux inégalités qui se creusent rapidement.

6. Le séquençage du génome du virus et la réalisation de tests à grande échelle à l'aide de procédés de diagnostic perfectionnés sont des mesures importantes dans la lutte contre la COVID-19. Les pays de la région, tels que la

* La version originale de la présente annexe n'a pas été revue par les services d'édition.

Chine, ont mis en place des laboratoires modernisés, des laboratoires gonflables et des laboratoires-conteneurs, autant d'infrastructures sanitaires peu coûteuses conçues pour répondre à la situation d'urgence sanitaire publique. Des laboratoires-conteneurs très efficaces, rapides à installer et portables ont contribué à élargir la portée des services assurés par les structures de santé. De telles approches innovantes utilisant des technologies et des matériaux largement disponibles peuvent être très bénéfiques à de nombreux autres pays de la région.

7. La communauté scientifique des centres universitaires et du secteur privé a un rôle central à jouer non seulement dans l'essai et la mise au point de médicaments et de vaccins, mais aussi dans la formation des travailleurs pour faire face à la pandémie. Ces personnes ont également un rôle important pour relayer aux décideurs politiques des informations crédibles relatives à la COVID-19, afin de leur permettre de mettre en place des stratégies appropriées de prévention, d'atténuation et de maîtrise de la pandémie.

8. La lutte contre la pandémie COVID-19 nécessite une collaboration intersectorielle bien particulière : de nouvelles formes de collaboration doivent voir le jour pour mettre en relation, d'une part les organisations qui cherchent à combler la fracture numérique et, de l'autre, les utilisateurs issus de secteurs variés. Une telle collaboration intersectorielle plaiderait en faveur d'une hausse des investissements dans les infrastructures numériques.

9. Les plateformes technologiques ouvertes continuent de jouer un rôle essentiel dans le renforcement des systèmes nationaux d'innovation. Ces plateformes et réseaux technologiques ouverts doivent être mis à profit pour améliorer l'accès à l'information et promouvoir la recherche, l'éducation et les soins de santé afin de préparer la reprise après la crise de la COVID-19. Les avantages de ces plateformes technologiques ouvertes sont, entre autres, non seulement de faciliter la collaboration transfrontière pour le transfert de connaissances, mais aussi de favoriser une adoption plus rapide des résultats des travaux de recherche, de renforcer les compétences et le capital humain pour l'avenir et d'accroître la transparence et la confiance.

10. La Conférence a également examiné les stratégies nationales et les meilleures pratiques adoptées par les pays pour faire face à la pandémie de COVID-19 dans la région Asie-Pacifique. Les politiques de lutte contre la COVID-19 adoptées par le Bangladesh, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Népal, l'Ouzbékistan, le Pakistan, la République de Corée, la République islamique d'Iran, Sri Lanka, Singapour et la Thaïlande ont été examinées.

11. De l'avis général des participant(e)s à la Conférence, grâce aux innovations numériques telles que l'intelligence artificielle, les mégadonnées, l'Internet des objets, les cours en ligne ouverts à toutes et à tous, l'impression 3D et l'automatisation numérique, entre autres, les technologies nouvelles et émergentes ont joué un rôle important pour maîtriser la propagation du virus. L'utilisation de ces technologies émergentes et de ces innovations numériques doit être intensifiée si l'on veut que les activités socioéconomiques suivent leur cours habituel pendant la pandémie.

12. De nombreux pays ont besoin du soutien d'experts pour prendre des mesures efficaces face à la pandémie de COVID-19, notamment en ce qui concerne l'utilisation des technologies nécessaires à la mise au point et au lancement de vaccins, qui devront être produits en grand nombre et à un prix abordable, ainsi qu'en ce qui concerne le développement de tests de dépistage. Ils manquent aussi de compétences humaines, comptant peu de professionnels qualifiés à même de les aider dans cette démarche.

13. La mise en commun des connaissances sur les technologies émergentes est essentielle pour que les pays de la région puissent véritablement atteindre ensemble les objectifs de développement durable. Il faut développer et renforcer les réseaux et les dispositifs qui permettent aux pays d'échanger et de partager leurs expériences, leurs meilleures pratiques et leurs stratégies en matière de développement, de transfert et d'adoption de technologies naissantes. L'un de ces réseaux est le réseau régional Asie-Pacifique de savoirs en matière d'innovation pour les technologies de la quatrième révolution industrielle, qui est le résultat direct d'une initiative antérieure du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et est financé par le Ministère chinois de la science et de la technologie. La plateforme Web du réseau a été lancée pendant la Conférence.

14. Les pays membres ont énoncé leurs domaines d'intervention prioritaires dans le contexte de la pandémie actuelle de COVID-19 et ont présenté des propositions de coopération dans les domaines des technologies naissantes aux niveaux national et régional.

B. Recommandations concernant le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie

15. Le Centre peut faciliter la création de réseaux de coopération institutionnelle pour promouvoir des technologies naissantes telles que les technologies de la quatrième révolution industrielle et d'autres technologies disruptives, en particulier toute technologie liée à l'atténuation de la pandémie de COVID-19.

16. Le Centre peut fournir une assistance pour renforcer la capacité des parties concernées au sein des États membres à mettre en place des centres de recherche-développement régionaux de diagnostic, de pronostic et de gestion de la pandémie de COVID-19.

17. Le Centre peut faciliter la création d'un programme régional de coopération technologique pour la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement du capital humain sur des sujets liés à la COVID-19.

18. Le Centre peut créer une plateforme virtuelle pour favoriser la coopération régionale par l'échange d'idées et des mises à jour périodiques sur l'évolution de la technologie, les projets pilotes et les tests de validation de concept. Il peut en outre organiser des réunions d'experts régionaux, des ateliers et des conférences internationales avec les États membres.

19. Le Centre peut fournir un soutien aux États membres en matière de recherche et d'analyse ainsi qu'en matière d'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits pour promouvoir les innovations dans le domaine des technologies émergentes et le transfert et la commercialisation de ces technologies afin de contribuer à un développement durable dont personne n'est exclu.

20. Le Centre peut organiser des manifestations et des conférences de renforcement des capacités sur des sujets actuels et pertinents, tels que les mesures appropriées et les meilleures pratiques à privilégier pour assurer la reprise économique après la pandémie, ainsi que les technologies intelligentes ou les innovations dans les domaines de la médecine et de l'éducation, entre autres.

21. Le Centre peut promouvoir la coopération régionale et mettre au point des programmes de renforcement des capacités sur des sujets importants tels que les soins de santé au niveau international, les hôpitaux virtuels, la connectivité numérique, le stockage et la sécurité des données, les parcs scientifiques et technologiques, les technologies émergentes dans l'éducation et les universités virtuelles, entre autres.

Annexe III

Projet de programme de travail pour 2021

Introduction

1. Le programme de travail du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie correspond au programme de travail du sous-programme 2 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) sur le commerce, l'investissement et l'innovation. La mise en œuvre des projets ci-après est proposée pour 2021.

A. Aider les États membres en renforçant leurs capacités en matière d'innovation, de transfert et de commercialisation de technologie

2. Les activités de renforcement des capacités seront financées par les contributions annuelles reçues des États membres du Conseil d'administration au cours de l'année 2021.

3. Le projet aura pour objectif de renforcer les capacités des décideurs et des principaux acteurs dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation dans les États membres de la CESAP, par les moyens suivants : en renforçant leurs compétences et leurs capacités en matière d'élaboration de politiques et de transfert et commercialisation de technologies dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation ; en promouvant l'adoption et l'utilisation des technologies nouvelles et naissantes au service du développement durable ; en encourageant l'entrepreneuriat et les start-ups fondés sur la technologie ; en promouvant le transfert transfrontière de technologie ; en améliorant l'accès aux connaissances et à l'information sur les nouvelles innovations technologiques, et en promouvant la coopération régionale.

4. Dans le cadre de ce projet, le Centre mènera des activités de renforcement des capacités en réponse aux demandes des États membres, en tenant compte des besoins qu'ils auront exprimés lors des sessions du Conseil d'administration. Les activités de renforcement des capacités seront mises en œuvre en partenariat avec les coordinateurs nationaux du Centre et les principales autorités centrales des États membres. Les États membres peuvent proposer des activités concrètes de renforcement des capacités qui seront examinées lors de la seizième session du Conseil.

5. Le projet soutiendra également la production de l'Asia-Pacific Tech Monitor, la publication en ligne régulière du Centre, et d'une publication sur le transfert de technologie et l'innovation dans le domaine de l'énergie propre, qui sera publiée en 2021.

B. Politique d'innovation fondée sur des données factuelles pour la mise en œuvre effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région Asie-Pacifique

6. Le projet est financé au titre du Compte de l'ONU pour le développement (onzième tranche). Il est exécuté conjointement par la Division du commerce, de l'investissement et de l'innovation de la CESAP et par le Centre, pendant la période 2018-2021.

7. Le projet a pour principal objectif de renforcer les capacités des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés de l'Asie du Sud, de l'Asie du Sud-Est et des petits États insulaires en développement du Pacifique, à formuler des politiques intégrées et inclusives, reposant sur des données factuelles dans les domaines de l'innovation et de la technologie. Ces politiques

devraient permettre aux gouvernements des pays concernés d'utiliser efficacement la science, la technologie et l'innovation pour atteindre les objectifs de développement durable.

8. Les fonds seront utilisés pour soutenir les activités de renforcement des capacités du Centre et pour renforcer les bases de données technologiques en ligne, en mettant l'accent sur les pays les moins avancés de la région.
